

WOK 31

S.A.R.L. au capital de 30 000,00 Euros

Siège social : 238 ROUTE DE GRENADE
31700 BLAGNAC

R.C.S : TOULOUSE 511 535 361

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2024

Au siège social,
Le 27/06/2024,
À 16 heures,

- Madame Jianquin KOKMENG, détenant 50 parts sociales,
- Société GRAND GOLD, représentée par Monsieur Chuang WANG, détenant 950 parts sociales,

associés de la société **WOK 31**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Chuang WANG préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** lesquels font apparaître **un bénéfice de 198 217,51** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 198 217,51** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 211 653,03** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 409 870,54** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat au report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, approuve les conventions nouvelles de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, ainsi que la poursuite des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée entérine la rémunération de la gérance qui, sur l'exercice 2023, s'est élevée à 36 000 Euros nets.

Les cotisations sociales de la gérance sont également prises en charge par la société, ainsi que les frais qu'elle avance dans le cadre de ses fonctions, sur pièces justificatives.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés.

Société GRAND GOLD

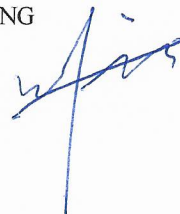
(Représentée par Monsieur Chuang WANG)



Monsieur Chuang WANG



Madame Jianquin KOKMENG



WOK 31

S.A.R.L. au capital de 30 000,00 Euros

Siège social : 238 ROUTE DE GRENADE
31700 BLAGNAC

R.C.S : TOULOUSE 511 535 361

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **198 217,51** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 211 653,03** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 409 870,54** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat au report à nouveau.

Pour copie certifiée conforme
La gérance



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 180	1 180				
Fonds commercial	73 945		73 945	3,05	73 945	2,91
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	408 853	408 853				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	246 885	213 484	33 401	1,38	53 743	2,12
Autres immobilisations corporelles	1 601 849	1 058 072	543 777	22,43	645 762	25,43
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500		500	0,02	500	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	97		97	0,00	97	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 333 309	1 681 589	651 720	26,88	774 046	30,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	43 994		43 994	1,81	41 561	1,64
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	126 546		126 546	5,22	5 000	0,20
Autres créances					3 990	0,16
. Fournisseurs débiteurs					56	0,00
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 150		2 150	0,09		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 527		24 527	1,01	8 678	0,34
. Autres	1 239 137		1 239 137	51,10	948 014	37,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	335 670		335 670	13,84	755 082	29,74
Charges constatées d'avance	996		996	0,04	2 546	0,10
TOTAL (II)	1 773 021		1 773 021	73,12	1 764 927	69,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 106 330	1 681 589	2 424 741	100,00	2 538 974	100,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

30 000	1,24	30 000	1,18
3 000	0,12	3 000	0,12
1 211 653	49,97	1 089 687	42,92
198 218	8,17	121 966	4,80
1 442 871	59,51	1 244 653	49,02
504 351	20,80	767 529	30,23
77 090	3,18	105 700	4,16
171 632	7,08	205 731	8,10
124 716	5,14	112 053	4,41
73 325	3,02	73 577	2,90
23 838	0,98	10 413	0,41
4 318	0,18	13 444	0,53
2 600	0,11	4 019	0,16
981 870	40,49	1 856	0,07
981 870	40,49	1 294 321	50,98
2 424 741	100,00	2 538 974	100,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL